

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 6 novembre 2012 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

#### Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane (*jusqu'à 15 h 30*)  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

---

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

#### **Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie – suivi :
  - 3.1 Avis d'installation d'un compteur d'eau potable au bâtiment;
  - 3.2 Rapport d'évacuation de l'édifice – exercice du 22 octobre 2012;
  - 3.3 Affichage logo sur bâtiment;
  - 3.4 Soumission travaux :
    - 3.4.1 Électricité – panneaux de distribution et contacteurs;
    - 3.4.2 Plomberie;
    - 3.4.3 Suivi dossier aménagement local de rangement;
- 4- Adhésion et choix d'un représentant – Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane;
- 5- Développement territorial :
  - 5.1 Stratégie locale de développement du secteur agricole – projet pour dépôt au FSTD;
  - 5.2 Potentiel de développement récréotouristique;
- 6- Consultation du MAMROT sur les tracés des sentiers nationaux de VHR;
- 7- Rencontre avec monsieur Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député provincial de la circonscription de Matane-Matapédia;
- 8- Prolongation délai – Offre d'achat 145, Soucy;
- 9- Autorisation – Activités de Noël 2012;
- 10- Varia;
- 11- Fermeture de la séance.

---

#### **RÉSOLUTION 699-11-12**

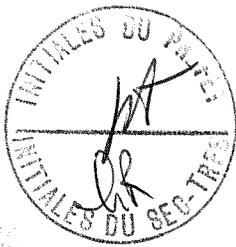
#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Édifice de La Matanie – Avis d’installation d’un compteur d’eau potable au bâtiment et information concernant un Dar**

Les membres du Comité sont informés de l’installation par la ville de Matane d’un nouveau compteur d’eau à compter du mois de janvier 2013 et de l’obligation par la Régie du bâtiment du Québec de protéger le réseau de la contamination croisée en installant un dispositif anti-refoulement (DAR) répondant à la norme CSA/B64.10. Le DAR doit être vérifié annuellement et un registre contenant les preuves des vérifications doit être conservé.

**Édifice de La Matanie – Rapport d’évacuation de l’édifice – exercice du 22 octobre 2012**

Les membres du Comité sont informés du rapport de la ville de Matane concernant l’exercice d’évacuation de l’immeuble qui s’est tenu le 22 octobre 2012 et que le responsable du bâtiment doit déterminer la marche à suivre pour les exercices d’incendie en tenant compte de l’usage, des risques d’incendie. Les procédures devront être revues avec l’ensemble des occupants de l’immeuble.

**Édifice de La Matanie – Affichage logo sur bâtiment**

Les membres du Comité prennent connaissance de la simulation visuelle de Posimage concernant les enseignes non lumineuses avec l’image graphique qui seront installées sur le bâtiment.

**RÉSOLUTION 700-11-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – SOUMISSION TRAVAUX ÉLECTRICITÉ – PANNEAUX DE DISTRIBUTION ET CONTACTEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité ont pris connaissance de la proposition de l’entreprise d’électricité G. Ouellet inc.;

**CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de s’assurer de la fonctionnalité des contacteurs et de l’installation d’un détecteur de phase 600V dans la salle électrique localisée au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment;**

**CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’installer un nouveau panneau électrique afin de relocaliser des contrôles de chauffage du sous-sol et d’éclairage situés dans les locaux des occupants du rez-de-chaussée;**

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l’unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise les travaux d’électricité au montant de 4 407,30 \$ plus les taxes applicables, et que ces frais soient imputés aux règlements 247-2010 et 247-1-2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 701-11-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – SOUMISSION TRAVAUX PLOMBERIE**

**CONSIDÉRANT QU’il a été constaté que des tuyaux d’égout pluvial en fonte, égout localisés au sous-sol de l’édifice, sont fissurés et doivent être remplacés rapidement;**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT** la proposition de plomberie G.D Gauthier inc. pour changer deux lignes de 4 pouces en fonte pour du PVC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise les travaux de plomberie au montant de 3 250 \$ plus les taxes applicables, et que ces frais soient imputés aux règlements 247-2010 et 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Édifice de La Matanie – Suivi dossier aménagement local de rangement**

Le directeur général adjoint fait le suivi de l'avancement du projet, explique les estimations des coûts des matériaux et mentionne que deux entrepreneurs seront invités à soumettre un prix pour la réalisation du projet.

**RÉSOLUTION 702-11-12**

**ADHÉSION ET CHOIX D'UN REPRÉSENTANT – CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable que la MRC de Matane soit membre de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de Matane adhère à titre de membre corporatif à la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane et désigne le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à titre de représentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 703-11-12**

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE – PROJET POUR DÉPOT AU FSTD**

**CONSIDÉRANT** la résolution 567-08-12 de la MRC de Matane autorisant l'élaboration d'une stratégie de développement agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité ont reçu copie de la proposition de *Écosphère, expert conseil en environnement*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise le dépôt du projet au CLD de La Matanie pour l'obtention du financement dans le cadre du FSTD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

### RÉSOLUTION 704-11-12

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE**

**CONSIDÉRANT** le concept intégré de développement territorial de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de développer une appellation inspirée du territoire de la MRC, du slogan « Un vent de nature » inscrit sur nos panneaux d'accueil;

**CONSIDÉRANT** l'importance des ressources naturelles présentes sur le territoire, soit l'eau, la forêt, l'agriculture, la faune et la flore;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif désigne le projet « Parc *Nature* de La Matanie »;

**QU'**éventuellement des parties du Parc pourront être définies selon les particularités des secteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 705-11-12

#### **CONSULTATION DU MAMROT CONCERNANT LES TRACÉS PERMANENTS PROJETÉS DE VHR**

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMROT a transmis, le 26 septembre 2012, aux MRC du Bas-Saint-Laurent une proposition de tracé permanent pour les principaux sentiers de VHR;

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation du MAMROT s'appuie sur une démarche de concertation de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, incluant les clubs de motoneige et de quad, visant à apporter des solutions aux problématiques récurrentes de cohabitation des VHR avec les autres usages présents sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la pratique des sports motorisés a des impacts majeurs sur l'économie régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intégration des sentiers permanents dans la planification régionale d'aménagement du territoire semble une priorité pour les intervenants gouvernementaux et régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'aménagement et de l'urbanisme a procédé à l'analyse des tronçons proposés en lien avec le type d'activités présentes sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'aménagement et de l'urbanisme a jugé opportun de consulter les municipalités concernées par les projets de sentiers afin de connaître leur avis relativement à l'utilisation de leur réseau de voirie;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de lettre a été soumis à l'attention des membres du comité administratif;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de donner un caractère officiel à la lettre préparée par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :



D'approuver la lettre présentée au comité et de la transmettre à la direction régionale du MAMROT;

D'informer le MAMROT, lorsque l'information sera disponible, des résultats de la consultation de la MRC de Matane auprès des municipalités en lien avec l'utilisation de leurs chemins municipaux par les VHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préparation de la rencontre avec monsieur Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député provincial de la circonscription de Matane-Matapédia.

### **RÉSOLUTION 706-11-12**

#### **PROLONGATION DÉLAI – OFFRE D'ACHAT 145, SOUCY**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité ont pris connaissance de la demande de la Résidence des Bâisseurs de Matane en lien avec la promesse d'achat PP-24201- 145 Soucy à Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 369-05-12 de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT** la demande de modification de la date définie à la clause 9.1 de la promesse d'achat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif accepte d'apporter les modifications suivantes à la promesse d'achat PP-24201 et sa proposition de modifications, comme suit :

- Que la date où l'acheteur doit confirmer avoir obtenu le changement de zonage à sa satisfaction, tel quel définie à la clause 9.1 de la promesse d'achat PP-24201 et à la clause 9.1.2 de proposition de modifications de la MRC, soit dorénavant fixée au 12 décembre 2012.
- Que la date de la signature de l'acte de vente, tel que définie à la clause 7.1 de la promesse d'achat soit dorénavant «le ou avant le 20 décembre 2012».

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est mandatée afin de communiquer l'acceptation de la demande au président de la Résidence des Bâisseurs- Matane.

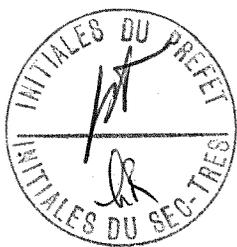
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Claude Camuel, maire de Matane, quitte son siège à 15 h 30.*

### **RÉSOLUTION 707-11-12**

#### **DEMANDE DU CLD DE LA MATANIE EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNR ET LA GESTION DU PACTE RURAL DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTENTE À CONCLURE AVEC LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane a conclu une entente avec le MDEIE, maintenant MFE, concernant le développement économique et le financement du CLD de La Matanie;



**CONSIDÉRANT** les discussions amorcées afin de conclure une entente entre la MRC de Matane et le CLD de La Matanie afin de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD ainsi que les conditions de leur exercice;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'entente incluant les demande du CLD, notamment celles en lien avec la mise en œuvre de la PNR, et la gestion de l'équipe des agents de développement rural, à l'effet que le mandat soit à coût nul pour le CLD et que la MRC verse des frais de gestion de 5 % annuellement, et ce, dès janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** les enjeux financiers importants reliés au frais de gestion de 5 % à verser au CLD par la MRC, à titre d'exemple 5 % sur la somme annuelle 2013-2014 de 428 889 \$ versée par le MAMROT pour le Pacte rural 2013-2014 représente un montant de 21 444 \$ en frais de gestion, auxquels s'ajouteront les montants des salaires et des frais reliés aux agents de développement rural;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des documents fournis par la directrice du CLD en lien avec le budget 2012 du CLD pour les volets *Ruralité* et *Tourisme* et la prévision de dépenses 2013 pour le volet *Ruralité*;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants qui ne seraient plus assumés par le budget du CLD pour le volet *Ruralité* devront être versés par la MRC à même l'enveloppe du Pacte rural pour respecter la condition : à coût nul pour le CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de La Matanie aura désormais une mission axée sur le développement économique et sera évalué sur des cibles économiques en fonction de la nouvelle entente conclue entre le gouvernement du Québec et la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane est signataire de l'entente avec le MAMROT et responsable de la mise en œuvre de la PNR et du Pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont amorcé une discussion concernant les rôles et les mandats qui devront être confiés aux agents de développement rural en lien avec les objectifs de développement de la MRC de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle de développement social, culturel, économique et communautaire des agents de développement rural cadre avec le rôle et les différents mandats de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable que les agents de développement rural soient intégrés à l'équipe de la MRC de Matane afin de participer directement aux mandats et projets d'aménagement et de développement pour le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Matane verse annuellement 60 000 \$ du Pacte rural au CLD de La Matanie pour soutenir financièrement le volet *Tourisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants qui ne seraient plus assumés par le budget du CLD pour le volet *Ruralité* (de l'ordre de 75 705 \$ en 2012) pourront être réaffectés au volet *Tourisme* et permettre à la MRC de conserver pour le financement de ses agents de développement rural la somme de 60 000 \$ affectée au volet *Tourisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux amorcés par le CLD de La Matanie avec les partenaires du volet *Tourisme* devraient permettre de réduire l'implication budgétaire du CLD pour le volet *Tourisme* en impliquant davantage les partenaires de l'industrie touristique;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de La Matanie recevra une contribution additionnelle totalisant 31 602 \$ de la MRC et du MFE pour les années 2013 et 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de prendre position sur la demande du CLD afin de conclure l'entente MRC/CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** les conventions collectives du CLD et de la MRC avec le SCFP sont échues au 31 décembre 2012 et que le CLD a déjà débuté le processus de renouvellement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'amorcer les démarches avec le CLD de La Matanie en vue du rapatriement du mandat du Pacte rural et des agents ruraux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**QUE** les membres du comité administratif souhaitent la signature du protocole d'entente avec le CLD de La Matanie, en excluant le mandat au CLD de la mise en œuvre du Pacte rural, et veulent que la MRC assume elle-même sa responsabilité de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité;

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane demandent à ce que la MRC convienne des modalités de rapatriement du mandat avec le CLD pour la dimension administrative et avec le SCFP pour la dimension ressources humaines;

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane demandent au CLD de La Matanie, en raison du rapatriement du mandat, de suspendre le processus de remplacement du 3<sup>e</sup> agent rural et les négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective avec le SCFP, section locale 5006, pour la partie concernant les agents de développement rural;

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil de la MRC de Matane de conserver le montant de 60 000 \$ versé au CLD de La Matanie pour le tourisme et d'affecter cette somme au financement des frais reliés aux agents de développement rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 708-11-12

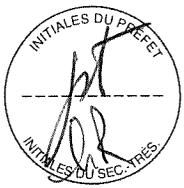
#### **ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, LE 10 NOVEMBRE 2012**

**CONSIDÉRANT** l'activité bénéfice organisée par la Chambre de commerce de la région de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif mandate le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, pour participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce région de Matane, le 10 novembre 2012 et autorise le remboursement du coût du billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 709-11-12**

**AUTORISATION – ACTIVITÉS DE NOËL 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années le Conseil a la volonté de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

**CONSIDÉRANT** la pratique d'organiser une rencontre entre les élus municipaux et les membres du personnel dans le cadre d'un dîner de Noël à l'extérieur des bureaux de la MRC à la mi-décembre, d'y convier également les directeurs généraux et de remettre aux employés et directeurs municipaux un objet marqué du logo de la MRC de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** la directrice générale soit autorisée à organiser un dîner de Noël à l'extérieur des bureaux à la mi-décembre 2012, d'inviter les membres du personnel de la MRC, les membres du Conseil de la MRC ainsi que les directeurs généraux des municipalités et de procéder aux achats requis, le tout pour un budget maximal de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 710-11-12**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Thibodeau  
Préfet

Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Pierre Thibodeau, préfet